

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

## N° SG 2025-760

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

VU la demande formulée par l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 16 Rue du Général de Dais le vendredi 31 octobre 2025

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup> Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit le vendredi 31 octobre 2025, de 08h00 à 13h00 :
  - Rue du Général de Dais au droit du n°16 sur 3 places de stationnement (zone bleue)
- Article 2 <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS.
- **Article 3** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le dix-sept octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

